



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 2 juin 2026

Convocation en date du 28 mai 2026

Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Délibération n°2026.28

OBJET - Centre social Amédée Mercier - Grille tarifaire pour de la vente ambulante

Présents :

Nadia OULED-SALEM, Mandy PERRET MEDEVIELLE, Thierry ABERT, Morgane CROZET, Denise DUMONTET, Raphaël DURET, Didier DUSSART, Yvonne GAHWA, Charline LIOTIER, Brigitte VISO.

Excusés :

Jean-François DEBAT, Jérôme BUISSON, Mélanie VALETTE

Secrétaire de séance : Karine THEVENARD

Rapporteur : Nadia OULED-SALEM

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Le CCAS gère le centre social Amédée Mercier depuis le 1^{er} janvier 2022 et bénéficie, à ce titre, d'un agrément délivré par la CAF de l'Ain. Suite à la dissolution de l'association Césame au 31 août 2025, le CCAS a repris la responsabilité de l'organisation des différentes activités du centre social.

Lors de manifestations organisées par le centre social (fête de quartier, ciné en plein air, carnaval...), des ventes ambulantes de petite restauration sont organisées dont les bénéfices contribuent aux financements de projets divers.

Une grille de tarifs a été actée par délibération n° 2025.34.

Compte-tenu de l'évolution des produits proposés, il convient d'abroger la dite délibération et d'établir une nouvelle grille tarifaire pour la vente de petite restauration.

Il est proposé la nouvelle grille de tarifs suivante :

Produits	Prix
Boisson au verre (Jus de fruits, coca cola, café, thé, thé glacé...)	1 €
Brochette de fruits	2 €
Crêpe (sucre, confiture, pâte à tartiner)	2 €
Part de gâteau	2 €
Paquet de Chips	1 €
Confiserie : Barbe à papa, chouchous, pop-corn, bonbons	2 €
Sandwich merguez ou saucisse (sauce au choix)	3,50 €
Pain Bagnat	3 €
Part de pizza	2 €
Barquette de Frites	2 €
Formule « Repas » (sandwich + frites + boisson 25cl)	5 €

Par ailleurs, il est également proposé de fixer la consigne par gobelet à 1 €.

Il est proposé qu'une formule soit offerte aux :

- bénévoles participant à l'organisation de la manifestation,
- partenaires intervenant sur la manifestation.

Ceci étant exposé, il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir voter la nouvelle grille tarifaire pour la vente de petite restauration organisée lors des manifestations du centre social Amédée Mercier

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITE,

ABROGE la délibération n° 2025.34.

ADOpte la nouvelle grille des tarifs ci-dessous pour la vente de petite restauration :

Produits	Prix
Boisson au verre (Jus de fruits, coca cola, café, thé, thé glacé...)	1 €
Brochette de fruits	2 €
Crêpe (sucre, confiture, pâte à tartiner)	2 €
Part de gâteau	2 €
Paquet de Chips	1 €
Confiserie : Barbe à papa, chouchous, pop-corn, bonbons	2 €
Sandwich merguez ou saucisse (sauce au choix)	3,50 €
Pain Bagnat	3 €
Part de pizza	2 €
Barquette de Frites	2 €
Formule « Repas » (sandwich + frites + boisson 25cl)	5 €

PRECISE que la consigne par gobelet est fixée à 1 €.

PRECISE que les bénévoles participant à l'organisation de la manifestation et les partenaires intervenant sur la manifestation bénéficient d'une formule offerte.

Impacts financiers

Les crédits seront prévus au programme « Centre social Amédée Mercier » au chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses » – Article 7066 – « Participation des habitants »